

Renforcement de la gouvernance en matière d'utilisation des terres et d'eau douce

26 February 2026



7 SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS	5 GLOBAL BIODIVERSITY FRAMEWORKS	6 GLOBAL ADAPTATION TARGETS
SDG1 NO POVERTY	GBF1 AREA PLANNING	GGA9 D ECOSYSTEMS
SDG2 ZERO HUNGER	GBF3 30% CONSERVATION	GGA9 B FOOD & AGRICULTURE
SDG5 GENDER EQUALITY	GBF7 POLLUTION REDUCTION	GGA9 C HEALTH
SDG6 WATER & SANITATION	GBF10 AGRICULTURAL BIODIVERSITY	GGA9 E INFRASTRUCTURE
SDG10 REDUCED INEQUALITIES	GBF11 ECOSYSTEM SERVICES	GGA9 F LIVELIHOODS
SDG13 CLIMATE ACTION		GGA9 A WATER & SANITATION
SDG15 LIFE ON LAND		

La gouvernance de l'eau et des terres est essentielle à la transformation des systèmes alimentaires, car elle traite de questions cruciales liées à la production agricole et à la protection des écosystèmes. Une gestion efficace des ressources en eau et de l'utilisation des terres peut atténuer les risques tels que la dégradation des terres due à l'activité humaine, la pénurie d'eau et le changement climatique. En outre, avec environ [37 %](#) de toutes les terres consacrées à l'agriculture et les systèmes alimentaires responsables de [70 %](#) des prélèvements d'eau douce, le renforcement de la gouvernance de l'utilisation des terres et de l'eau douce peut contribuer positivement à la conservation de [la biodiversité terrestre et d'eau douce](#).

La gouvernance joue également un rôle crucial pour garantir un accès équitable aux ressources, promouvoir des pratiques durables et préserver la sécurité et la sûreté alimentaires. Dans de nombreux domaines, les solutions techniques ne suffiront pas à surmonter les défis complexes auxquels sont confrontés les systèmes alimentaires. Des cadres de gouvernance inclusifs et centrés sur les personnes seront nécessaires pour favoriser les changements de comportement et parvenir à une transition durable dans ce secteur.

Mesures concrètes à mettre en œuvre

Les mesures visant à améliorer la gouvernance des terres et de l'eau comprennent les suivantes :

- Réaliser des analyses de gouvernance :
 - Réaliser des analyses afin de mettre en évidence les causes profondes des problèmes de gouvernance et les dynamiques socio-économiques et politiques qui y sont liées, ainsi que leurs implications sur la gestion des ressources naturelles. Ces analyses devraient faciliter la compréhension des institutions existantes, de leur évolution et de la manière dont les asymétries de pouvoir et de capacité influencent le fonctionnement de ces institutions dans la pratique.
- Impliquer toutes les parties prenantes grâce à une approche inclusive :
 - Mettre en place [une collaboration multipartite](#) afin de tirer parti de divers systèmes de connaissances, valeurs et expériences. L'inclusion de diverses parties prenantes dans les décisions politiques relatives à la gouvernance des terres et de l'eau contribue à instaurer la confiance, la cohésion sociale et l'état de droit.
 - Garantir une approche [de gouvernance foncière centrée sur les personnes](#) qui reconnaît l'importance de garantir les droits des petits exploitants et des agriculteurs familiaux à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles. Permettre un accès équitable aux ressources en eau, en accordant une attention particulière à l'accès des groupes marginalisés, notamment les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes. Cette approche doit également tenir compte de la dépendance de ces groupes à l'égard des écosystèmes naturels et des services qu'ils fournissent.
 - Intégrer [les exigences légales](#) relatives à la participation citoyenne et à la consultation publique dans le cadre des décisions relatives à l'eau et aux terres dans les lois environnementales, les lois sectorielles sur l'eau et les terres et les lois sur l'aménagement du territoire, ainsi que les exigences en matière d'évaluation d'impact.
 - Développer des systèmes de gouvernance polycentriques avec des responsabilités partagées à tous les niveaux décisionnels, en intégrant les considérations relatives à la biodiversité à chaque niveau de gouvernance.
- Élaborer des politiques et des approches coordonnées et cohérentes :
 - Améliorer [\[\(https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/solving_the_great_food_puzzle_wwf_2022.pdf\)\]](https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/solving_the_great_food_puzzle_wwf_2022.pdf) la [coordination](#) en matière de gestion des terres et de l'eau afin d'identifier et de traiter les chevauchements et les compromis, d'améliorer les performances à plusieurs niveaux de gouvernement, de réduire les coûts et d'identifier les domaines dans lesquels les lignes d'autorité peuvent être mieux délimitées. Une meilleure coordination est également nécessaire pour répartir équitablement les avantages connexes des politiques et des décisions, en particulier pour les populations vulnérables.
 - Identifier les domaines à harmoniser dans les principaux secteurs liés aux ressources (eau, terres, forêts, pêcheries, etc.).
 - La prise en compte des objectifs en matière de biodiversité et des engagements climatiques, parallèlement à la sécurité alimentaire, dans le contexte des cadres de coordination peut, en fin de compte, déboucher sur des mesures et des processus politiques plus efficaces et efficients. Une meilleure coordination est également nécessaire pour répartir équitablement les avantages connexes des politiques et des décisions, en particulier pour les populations vulnérables.
 - Inclure des exigences [en matière de consultation publique](#) dans les évaluations des incidences environnementales des projets proposés et veiller à ce que ces exigences soient mises en œuvre et appliquées de manière appropriée.
- Renforcer et harmoniser [les systèmes](#) fonciers et hydrauliques :

- Développer des outils et des capacités pour l'intégration des évaluations foncières dans [les systèmes de gouvernance de l'eau](#). Intégrer des indicateurs de biodiversité dans les outils d'évaluation foncière, afin de garantir la protection des zones à haute valeur de conservation.
- Garantir les droits fonciers et reconnaître et protéger les droits fonciers locaux que les populations considèrent comme socialement légitimes, y compris les droits coutumiers, le cas échéant.
- Adopter une approche [fondée sur un « ensemble de droits »](#) pour les systèmes fonciers afin de garantir la jouissance effective des droits d'accès, d'utilisation et de gestion en l'absence de droits de propriété.
- Élaborer des mesures politiques qui encouragent l'appropriation collective, soutiennent les droits fonciers des peuples autochtones et réglementent l'accès et l'utilisation des ressources telles que la terre, l'eau et la biodiversité.
- Garantir les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales sur les marchés de compensation carbone afin d'éviter le «[green grabbing](#)», phénomène par lequel les investissements massifs des acteurs internationaux dans des projets de compensation carbone peuvent entraîner le déplacement forcé des communautés locales.
- Améliorer [l'emploi, les moyens de subsistance et l'égalité des sexes](#):
 - Autonomiser les femmes en veillant à ce que la législation leur permette de revendiquer et d'acquérir des droits officiels sur la terre et l'eau, ainsi que de participer à la planification et à la prise de décisions pour l'avenir.
 - Améliorer l'accès des femmes productrices à l'eau et aux ressources économiques, garantir leur participation aux décisions relatives à la gestion de l'eau et établir des conditions de travail équitables en exigeant une ventilation systématique des données ventilées par sexe au niveau national. Cela nécessite une coordination appropriée entre les institutions des secteurs de l'agriculture et de l'eau et les services nationaux de statistique.
 - Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau et [des solutions d'assainissement durables et circulaires](#).
 - Promouvoir [la gestion durable](#) des ressources foncières et des paysages, notamment par le biais d'une planification territoriale ou de bassin versant locale et d'approches de gouvernance appropriées. Voir [Réduire le changement d'affectation des terres et la conversion des écosystèmes naturels pour la production alimentaire](#), [Mettre en œuvre des systèmes intégrés de culture et d'élevage](#) et [Mettre en œuvre des pratiques de production alimentaire respectueuses de la nature](#).
 - Mettre en œuvre les [cadres juridiques](#) nécessaires à la planification intégrée de l'utilisation des terres, notamment les lois sur l'aménagement du territoire, les lois sur le zonage et les dispositions en matière d'aménagement dans la législation sectorielle pertinente, afin d'intégrer la gestion durable dans divers cadres et à différents niveaux de gouvernance.
 - Mettre en œuvre les exigences relatives à la réalisation [d'évaluations d'impact environnemental](#) rigoureuses. Les évaluations environnementales stratégiques peuvent contribuer à lutter contre la dégradation actuelle ou future des paysages et offrir des possibilités de participation du public.
 - Aligner les incitations en faveur d'une gestion intégrée des paysages en [réorientant ou en supprimant les subventions néfastes](#) et les systèmes [de paiement pour les services écosystémiques](#) (PSE). La première mesure est particulièrement pertinente pour les pays où les ressources foncières et hydriques sont dominées par la production alimentaire industrielle.
 - Adopter [une planification de l'utilisation des terres](#) fondée sur une évaluation et une comparaison systématiques des différentes options d'utilisation des terres, dans le but de

sélectionner et de mettre en œuvre des utilisations des terres qui améliorent les conditions socio-économiques tout en préservant les ressources naturelles et les écosystèmes.

- [Optimiser l'utilisation des terres](#) grâce à des pratiques agroécologiques qui utilisent efficacement l'eau et les engrais, préservent les fonctions des écosystèmes et contribuent à la résilience des paysages. Voir [Mettre en œuvre des pratiques de production alimentaire respectueuses de la nature](#).
- [Restaurer la biodiversité](#): développer et mettre en œuvre des pratiques de production alimentaire qui restaurent la biodiversité dans les terres agricoles actives. Restaurer les zones moins productives en habitats naturels pour la conservation de la biodiversité. Cela est particulièrement pertinent pour les pays où les ressources en terres et en eau sont dominées par la production alimentaire industrielle.
- [Adopter des approches de gestion qui prennent en compte l'ensemble des écosystèmes](#), favorisent l'utilisation durable des ressources naturelles et préservent l'équilibre écologique.
- Gérer et protéger [les ressources en eaux souterraines](#) de manière durable. Fixer des limites d'extraction durables, améliorer la recharge des aquifères par des moyens naturels ou artificiels et réduire la consommation globale d'eau.
- [Répartir l'eau](#) de manière juste, équitable, flexible et adaptée aux conditions locales.
- Promouvoir [les associations d'utilisateurs d'eau](#) (AUE). Les AUE sont des organisations qui permettent aux utilisateurs d'eau de gérer de manière autonome, au niveau local, l'utilisation collective de l'eau, sa répartition et sa préservation.
- Utiliser [des solutions autochtones](#) dans la gestion de l'eau, notamment :
 - Récupération des eaux de pluie : collecte des eaux de ruissellement provenant des toits ou des surfaces terrestres en vue d'une utilisation ultérieure dans la production agricole (par exemple, irrigation des cultures ou conservation des sols). Les différentes options de stockage comprennent le stockage de l'humidité du sol (dans des structures facilitant l'infiltration), le stockage des eaux souterraines (dans des structures facilitant l'infiltration) et le stockage en surface (dans des structures artificielles telles que des réservoirs, des étangs, des barrages ou des bassins de rétention).
 - [Puits à marches](#): Les puits à marches sont un type spécifique de réservoir souterrain et de système de stockage d'eau couramment utilisé dans l'Inde ancienne. Ils sont équipés d'un escalier conçu pour atteindre la nappe phréatique, capturer l'eau de pluie et reconstituer les niveaux d'eau souterraine au fil du temps. Les puits à marches peuvent aider les communautés locales à subvenir à leurs besoins en matière d'approvisionnement et d'assainissement.
 - [Roues persanes](#): La roue persane est un dispositif mécanique servant à puiser l'eau à partir de sources d'eau, généralement des puits ouverts. La roue est généralement actionnée par des animaux de trait et traditionnellement utilisée en Asie du Sud. Elle offre un moyen sans carbone de distribuer l'eau de manière efficace et durable.
- Adopter des solutions fondées sur la nature (NbS) et des approches agroécologiques : les mesures comprennent la restauration et la protection des écosystèmes d'eau douce tels que les rivières, les lacs, les zones humides, les plaines inondables et les bassins versants. Pour plus d'informations, voir [Transition vers une gestion de l'eau douce respectueuse de la nature et résiliente au climat](#), [Mise en œuvre de pratiques de gestion améliorées dans les prairies](#), [Intégration des principes de l'agroécologie dans la gouvernance alimentaire](#) et [Mise en œuvre de pratiques de production alimentaire respectueuses de la nature](#).
- Mettre en œuvre [une gestion intégrée des ressources en eau](#): cela implique une collaboration et une coordination accrues entre les utilisateurs d'eau de tous les secteurs et au-delà des frontières.
- Adapter [les mécanismes de tarification de l'eau](#) (directs et indirects) :
 - Supprimer progressivement les subventions qui encouragent une utilisation non durable de l'eau, les prélèvements d'eau et la pollution.

- Adopter des mécanismes de tarification qui encouragent les pratiques économes en eau et l'utilisation durable des écosystèmes d'eau douce.

Mesures favorisant la gouvernance

Les mesures favorisant la gouvernance sont essentielles pour renforcer la gouvernance de l'utilisation des terres et de l'eau douce. Elles peuvent inclure les éléments suivants :

- Soutenir les institutions nationales et décentralisées (y compris les organismes de planification provinciaux et locaux et les municipalités) dans le développement [d'outils de planification spatiale intégrée et participative](#).
 - Cela comprend l'utilisation d'outils de télédétection et de diagnostic sur le terrain, ainsi que l'analyse des parties prenantes afin d'intégrer les objectifs en matière de biodiversité et de développement socio-économique et de traiter les interactions entre les zones rurales et urbaines.
- Investir dans des pratiques de gestion et [dans](#) la recherche axée sur l'équité afin [d'utiliser](#) plus [efficacement les ressources naturelles dans la production alimentaire](#).
- Investir dans la technologie, la recherche et les infrastructures pour [des semences et des races adaptées aux conditions locales](#).
- Améliorer [l'accès aux intrants productifs](#) qui permettent une utilisation efficace et durable des ressources (par exemple, les machines ou les semences).
- Mettre en place [des chaînes d'approvisionnement locales durables](#) grâce à des investissements et des incitations financières, en adoptant des approches inclusives et en élaborant des politiques, des programmes et des stratégies pour la protection des travailleurs du secteur alimentaire.
- Attirer [des investissements](#) responsables [dans les infrastructures rurales](#), la logistique, les technologies, les services et les chaînes d'approvisionnement pour un développement alimentaire durable et équitable.
- Attirer les investissements responsables dans le développement des petites entreprises - par exemple, par le biais du développement des compétences, des programmes de formation professionnelle, du mentorat, du jumelage professionnel, de la formation commerciale et de l'entrepreneuriat - en mettant l'accent sur la mise en relation avec les marchés des populations confrontées à des inégalités, en particulier les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes.
- Adopter une [approche systémique](#) pour gérer les ressources naturelles destinées à la production alimentaire de manière équitable et durable.
 - Cela implique la création de plateformes et de partenariats inclusifs qui rassemblent des praticiens et des experts des domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'énergie, de l'utilisation des terres, de l'eau et de l'alimentation.
- Améliorer [la collecte de données et la surveillance](#) des écosystèmes terrestres et d'eau douce ainsi que de la biodiversité afin d'éclairer l'élaboration des politiques.
- Veiller à [la préparation du système](#), ce qui nécessite une meilleure disponibilité des données sur les systèmes hydriques et terrestres, par exemple grâce à la science citoyenne ou à l'interface citoyen-État dans la collecte de données.

Outils et guides pour la mise en œuvre

Les principaux outils et guides permettant de soutenir la mise en œuvre réussie d'une gouvernance renforcée en matière d'utilisation des terres et d'eau douce peuvent inclure :

Outils

Institut du droit environnemental et Institut des droits et des ressources Méthodologie relative aux droits fonciers sur l'eau douce

Aide à évaluer si les droits communautaires relatifs à l'eau douce, y compris les droits sur les eaux de surface et souterraines, sont légalement reconnus, et comment ces droits sont protégés ou pris en compte dans les cadres juridiques nationaux qui réglementent et ont une incidence sur les ressources en eau douce.

Lien :

https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/Freshwater-Tenure-Methodology-2024_RRI_English.pdf?swcfpc=1

Boîte à outils de la FAO pour la planification des ressources foncières

Une base de ressources en ligne librement accessible pour les parties prenantes directement ou indirectement impliquées dans l'aménagement du territoire. La boîte à outils présente aux utilisateurs les outils existants pour l'aménagement du territoire et les aide à sélectionner et à utiliser les outils en fonction de leurs besoins individuels.

Lien : <https://www.fao.org/land-water/land/land-governance/land-resources-planning-toolbox/en/>

Outil intégré d'évaluation de la biodiversité (IBAT)

Un outil d'aide à la décision permettant de comprendre les risques et les opportunités liés à la biodiversité dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la gestion des ressources en eau douce.

Lien : <https://www.ibat-alliance.org>

Projet Capital naturel InVEST (Évaluation intégrée des services écosystémiques et des compromis)

Cet outil aide à modéliser et à cartographier les services écosystémiques, permettant ainsi d'intégrer la biodiversité et les services écosystémiques dans l'aménagement du territoire.

Lien :

<https://ecosystemsknowledge.net/resources/tool-assessor/invest-integrated-valuation-of-ecosystem-services-and-trade-offs/>

Cadre d'indicateurs de l'OCDE pour la gouvernance de l'eau

Aide à évaluer et à orienter la conception de politiques et de réformes améliorées dans le domaine de l'eau.

Lien :

https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-sub-issues/water-governance/oecd_water-governance-indicator-framework_en.pdf

Guides

FAO : Des systèmes agricoles à l'épreuve du temps : des économies circulaires dans le domaine de l'assainissement pour des systèmes alimentaires plus résilients et durables

Ce document comprend une section sur le lien entre l'assainissement et le nexus eau-énergie-alimentation (WEF) et l'agriculture durable. Il montre comment cette approche peut aider à identifier les besoins intersectoriels, à gérer les compromis et à soutenir une planification et une mise en œuvre plus rentables, avec des études de cas présentant des systèmes d'assainissement circulaires dans le cadre du nexus WEF.

Lien : <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/feaa4ee5-a5c2-4462-b5c4-43c85b51b0f8/content>

Programme mondial de la GIZ pour une politique foncière responsable

Note d'orientation sur le Programme mondial pour une politique foncière responsable décrivant les projets spécifiques mis en œuvre dans chaque pays pour améliorer les systèmes d'administration foncière et de tenure foncière.

Lien : <https://www.giz.de/de/downloads/giz2024-en-brochure-GPRLP-gv-land.pdf>

GIZ Renforcement des capacités de conseil en matière de gouvernance foncière en Afrique (SLGA)

Projet qui aide les institutions et les professionnels africains à mettre en œuvre des politiques foncières améliorées qui renforcent les droits des groupes marginalisés tels que les petits exploitants agricoles, les éleveurs et les femmes.

Lien : <https://www.daad.de/en/information-services-for-higher-education-institutions/further-information-on-daad-programmes/slga/>

GIZ Water - La clé pour des moyens de subsistance résilients dans les zones rurales

Guide succinct sur la mise en place de moyens de subsistance résilients dans les zones rurales grâce à l'intégration de la gestion des ressources en eau et du développement rural.

Lien : <https://www.giz.de/en/downloads/giz-2023-en-water-key-towards-resilient-livelihoods-in-rural-areas.pdf>

Gouvernance de l'eau pour des systèmes alimentaires résilients face aux changements climatiques futurs

Fournit des conseils pour réduire les risques liés à l'eau dans les systèmes alimentaires et mettre en place des systèmes alimentaires résilients face aux problèmes liés à l'eau.

Lien : https://www.globalresiliencepartnership.org/wp-content/uploads/2021/09/resilientfood_statement_final.pdf

Programme mondial d'innovations numériques du Land Portal Politique foncière responsable

Innovations numériques récentes pour des systèmes de gestion foncière plus efficaces, performants et transparents, avec des exemples tirés de l'Éthiopie, du Pérou et du Laos.

Lien : <https://landportal.org/library/resources/digital-innovations-global-programme-responsible-land-policy>

Principes de l'OCDE relatifs à la gouvernance de l'eau

Un ensemble de lignes directrices à l'intention des gouvernements, regroupées autour de trois dimensions : l'efficacité, l'efficience, la confiance et l'engagement. Ces principes, élaborés avec la contribution de multiples parties prenantes, visent à aider à gérer l'eau de manière durable et à s'adapter aux différents contextes nationaux et locaux en fournissant 12 « mesures incontournables » pour la politique de l'eau.

Lien :

<https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-sub-issues/water-governance/oecd-principles-on-water-governance-en.pdf>

Le groupe Katoomba, le PNUE et Forest Trends Paiements pour les services écosystémiques : pour commencer - Une introduction

Ce guide explique comment comprendre, développer et mettre en œuvre les programmes de PSE.

Lien : https://ftp.science.ru.nl/toinesmits/Lectures_1december/PaymentsForEcosystemServices_en.pdf

Services climatiques intégrés participatifs pour l'agriculture (PICSA) de l'université de Reading

Un guide pratique sur l'approche PICSA, qui est une approche participative de conseil agricole et de services climatiques qui permet aux petits exploitants agricoles de prendre de meilleures décisions pour relever les défis agricoles individuels.

Lien : <https://cgspace.cgiar.org/items/4788fe81-7ae4-48f4-b4eb-731616823808>

Synergies

Le renforcement de la gouvernance en matière d'utilisation des terres et d'eau douce peut également contribuer à faire progresser les objectifs du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (KM-GBF) et des objectifs de développement durable (ODD).

Avantages liés à l'atténuation des changements climatiques

Une meilleure gestion de l'utilisation des terres et de l'eau douce peut jouer un rôle clé dans l'atténuation du changement climatique. Une gestion améliorée et durable de l'utilisation des terres et de l'eau douce garantit que les écosystèmes terrestres et d'eau douce peuvent remplir des fonctions vitales, notamment la séquestration du carbone.

Avantages de l'adaptation au changement climatique

Parmi les sept domaines clés d'adaptation proposés dans le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, le renforcement de la gouvernance de l'utilisation des terres et de l'eau douce peut contribuer directement à :

- **Objectif 9a (Eau et assainissement) :** La gestion intégrée des ressources en eau **garantit une distribution équitable et une utilisation efficace de l'eau, en particulier pendant les périodes de sécheresse ou d'inondations. Une gouvernance forte soutient le développement et l'entretien d'infrastructures et d'approvisionnements en eau résilients, protège la qualité de l'eau et garantit à toutes les communautés un accès fiable à l'eau potable et à des installations d'assainissement.**
- **Objectifs 9a et 9b (eau et assainissement, alimentation et agriculture) :** une gouvernance efficace de l'utilisation des terres et de l'eau douce garantit [une gestion durable des terres agricoles](#) et une allocation efficace des ressources en eau. Cela favorise des pratiques agricoles résilientes au changement climatique, améliore les rendements agricoles et sécurise les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Cela aide également les petits exploitants agricoles à s'adapter à l'évolution des régimes pluviométriques et à la pénurie d'eau, réduisant ainsi le risque d'insécurité alimentaire.
- **Objectifs 9a et 9c (eau et assainissement, santé) :** Une gouvernance efficace en matière d'utilisation des terres et d'eau douce [favorise la santé humaine](#), car elle prévient la pollution, soutient l'assainissement et garantit la protection des communautés contre les maladies d'origine hydrique et les effets du changement climatique sur la santé. Elle renforce également la résilience des infrastructures et des services de santé.
- **Objectifs 9a et 9d (eau et assainissement, écosystèmes) :** Des cadres de gouvernance solides protègent les habitats naturels contre la surexploitation et la dégradation. En réglementant la conversion des terres et l'extraction de l'eau, ces cadres contribuent à préserver [les services écosystémiques](#) tels que la pollinisation, la fertilité des sols et la purification de l'eau. Cela permet en retour d'améliorer la biodiversité et de renforcer la capacité des écosystèmes à mieux résister aux stress climatiques et à s'en remettre.
- **Objectif 9e (infrastructures) :** L'aménagement du territoire qui tient compte des risques climatiques tels que les inondations, l'élévation du niveau de la mer ou les vagues de chaleur peut orienter [l'emplacement et la conception des infrastructures](#). Cela réduit la vulnérabilité aux impacts climatiques, protège les investissements et garantit que les systèmes d'infrastructure (routes, ponts, services publics) restent fonctionnels et sûrs dans des conditions changeantes.
- **Objectif 9f (Moyens d'existence) :** Des structures de gouvernance claires garantissent les droits fonciers et les droits d'accès à l'eau, réduisent les conflits et favorisent l'utilisation durable des ressources. Cela permet aux communautés de [diversifier leurs sources de revenus](#), de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et de préserver leur mode de vie.

Avantages liés à la biodiversité

Les mesures prises dans le cadre de cette option stratégique peuvent également contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs du KM-GBF, notamment :

- **Objectif 1 (Planifier et gérer tous les domaines afin de réduire la perte de biodiversité) :** L'amélioration de l'utilisation des terres et de la gouvernance de l'eau douce soutient directement cet objectif en garantissant que tous les domaines font l'objet d'un aménagement du territoire

participatif, intégré et respectueux de la biodiversité. Des processus de gestion efficaces, tels que [les évaluations d'impact environnemental](#), complètent l'aménagement du territoire en tenant compte des changements dans l'utilisation des terres et de l'eau.

- **Objectif 3 (Conserver 30 % des terres, des eaux et des mers)** : Le renforcement de la gouvernance contribue à la conservation et à la gestion efficaces des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones marines. Il soutient la mise en œuvre de [systèmes](#) de zones protégées écologiquement représentatifs, bien connectés et [équitablement gérés](#), ainsi que d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les zones.
- **Objectif 7 (Réduire la pollution à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité)** : Le renforcement de la gouvernance peut conduire à une meilleure gestion des [eaux de ruissellement agricoles et des rejets industriels](#), qui sont des sources importantes de pollution des sols et des eaux douces. Le contrôle des polluants peut améliorer la qualité de l'eau, favorisant ainsi des écosystèmes plus sains et réduisant la perte de biodiversité.
- **Objectif 10 (Renforcer la biodiversité et la durabilité dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la sylviculture)** : Une meilleure gouvernance de l'utilisation des terres et de l'eau douce garantit [une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières](#). Elle favorise l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que les approches agroécologiques, qui optimisent l'utilisation des terres grâce à une utilisation efficace de l'eau et des engrais tout en préservant les fonctions des écosystèmes. Cette approche de gouvernance soutient également la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau, en encourageant la collaboration entre les secteurs et au-delà des frontières.
- **Objectif 11 (Restaurer, préserver et améliorer les contributions de la nature à l'humanité)** : Une meilleure gouvernance de l'utilisation des terres et des ressources en eau douce contribue à préserver et à améliorer les contributions de la nature à l'humanité. Cela inclut la régulation de la qualité de l'air et de l'eau, la pollinisation et la protection contre les risques et les événements extrêmes. Une meilleure gestion de ces ressources garantit la fourniture continue de [services écosystémiques essentiels au bien-être humain](#).

Autres avantages en matière de développement durable

Ce [rapport](#) et cet [article](#) donnent un aperçu de la manière dont le renforcement de la gouvernance foncière et de la gouvernance de l'eau douce peut contribuer à la réalisation de plusieurs ODD en :

- **ODD 1 (Pas de pauvreté)** : favoriser les progrès vers l'égalité en matière de propriété et de contrôle des terres et de leurs ressources.
- **ODD 2 (Faim « zéro »)** : contribuer à améliorer la productivité des terres et, par conséquent, l'approvisionnement alimentaire.
- **ODD 5 (Égalité entre les sexes)** : garantir aux femmes la possibilité de participer à la prise de décision et de bénéficier de l'égalité des droits en matière d'accès aux ressources.
- **ODD 6 (Eau propre et assainissement)** : améliorer la préservation des ressources en eaux souterraines et la qualité de l'eau.
- **ODD 10 (Réduire les inégalités)** : améliorer l'inclusion des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés.
- **ODD 13 (Action pour le climat)** : réduire les émissions de GES et promouvoir la séquestration et le stockage du carbone.
- **ODD 15 (Vie terrestre)** : renforcer la conservation de la biodiversité et réduire la dégradation des sols.

Principaux défis liés à la mise en œuvre, externalités négatives potentielles et compromis

Le succès des interventions et des projets visant à renforcer la gouvernance de l'utilisation des terres et de l'eau douce dépend de leur conception et de leur mise en œuvre efficace, qui peuvent être entravées par des défis techniques et non techniques, notamment :

- Effets négatifs des infrastructures de stockage des eaux de surface : la construction de (grandes) structures de stockage artificielles telles que [des barrages ou des réservoirs](#) peut entraîner le déplacement de communautés et perturber les écosystèmes locaux. Ces structures peuvent également subir d'importantes pertes d'eau par évaporation.
- Contraintes liées au développement économique : la mise en œuvre de réglementations strictes en matière d'utilisation des sols peut influencer le comportement des investisseurs, décourageant potentiellement ceux qui préfèrent les modèles traditionnels ou « habituels ». De même, la protection des écosystèmes d'eau douce peut limiter certaines activités économiques, telles que l'agriculture industrielle ou le développement de l'hydroélectricité.
- Conflits liés à l'allocation des ressources : une gouvernance renforcée peut entraîner [des conflits entre les parties prenantes au sujet de l'allocation des ressources](#), en particulier lorsqu'il s'agit de trouver un équilibre entre les besoins agricoles et la préservation des écosystèmes.

Mesures visant à minimiser les défis, les externalités négatives potentielles et les compromis

Les mesures suivantes, qui s'inscrivent dans une approche globale et holistique visant à améliorer les interventions en matière d'aménagement du territoire et de gouvernance de l'eau douce, peuvent contribuer à réduire les compromis et à relever les défis liés à la mise en œuvre :

- Promouvoir [des solutions fondées sur la nature](#) pour accroître la rétention naturelle de l'eau.
- Promouvoir [les techniques traditionnelles ou à petite échelle](#) pour la collecte et le stockage de l'eau.
- Impliquer activement les communautés locales, les agriculteurs, les industries et les groupes de conservation dans les processus décisionnels.
- Intégrer [l'évaluation des services écosystémiques](#) dans l'élaboration des politiques afin de tenir compte à la fois des avantages économiques et écologiques.
- Élaborer des politiques visant à créer [un développement économique durable et des opportunités d'investissement](#), et tirer parti des effets économiques positifs de systèmes de gestion foncière plus solides.

Outils, indicateurs et cadres de suivi

Le suivi efficace de la mise en œuvre de cadres solides de gouvernance foncière et de gestion de l'eau douce repose sur des outils de surveillance performants, des indicateurs clairs et des cadres structurés qui permettent de mesurer à la fois les progrès réalisés dans la mise en œuvre et les résultats obtenus en matière de biodiversité et de climat.

Indicateurs permettant de suivre les résultats en matière de biodiversité

Les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont convenu d'un [ensemble complet d'indicateurs principaux, composants et complémentaires](#) pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du KM-GBF. Certains de ces indicateurs pourraient également servir à suivre la mise en œuvre de cette option stratégique. Ces indicateurs sont définis comme suit :

Cible KM-GBF	Indicateur d' s binaire ou titre	Désagrégation facultative	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
Cible 1	1.1 Pourcentage des terres et des mers couvertes par des plans d'aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité 1.b Nombre de pays utilisant des processus participatifs, intégrés et tenant compte de la biodiversité pour l'aménagement du territoire et/ou la gestion efficace des changements dans l'utilisation des terres et des mers afin de ramener à près de zéro la perte de zones d'importance majeure pour la biodiversité d'ici à 2030			1.CY.1 Proportion de la superficie des bassins transfrontaliers faisant l'objet d'un accord opérationnel de coopération dans le domaine de l'eau
Cible 3	3.1 Couverture des zones protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone	Par zones protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone ; Par domaine, biome et groupe fonctionnel d'écosystèmes (niveaux 2 et 3 de la typologie mondiale des écosystèmes ou équivalent) Par zones importantes pour la biodiversité Par efficacité (efficacité de la gestion des zones protégées) Par type de gouvernance Par territoires autochtones et traditionnels		
Cible 7	7.2 Concentration de pesticides dans l'environnement et/ou toxicité totale agrégée appliquée	Pour l'indicateur 7.2 : Par type de pesticide Par utilisation de produits pesticides dans chaque secteur		

Cible KM-GBF	Indicateur d' s binaire ou titre	Désagrégation facultative	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
Cible 10	10.1 Proportion de la superficie agricole consacrée à une agriculture productive et durable 10.2 Progrès vers une gestion durable des forêts	Pour l'indicateur 10.1 : Par exploitations agricoles domestiques et non domestiques Par cultures et élevage Pour l'indicateur 10.2 : Par territoires autochtones et traditionnels		10.CY.1 Indice de biodiversité agricole 4.CT.4 Proportion de races locales classées comme menacées d'extinction 2.CT.1 Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale
Cible 11	B.1 Services fournis par les écosystèmes		11.CT.2 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne 11.CT.3 Niveau de stress hydrique : prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	11.CY.2 Proportion d'unités administratives locales ayant mis en place et appliquant des politiques et des procédures pour la participation des communautés locales à la gestion de l'eau et de l'assainissement 11.CY.3 Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés de manière sûre 11.CY.4 Taux de mortalité attribué à l'insalubrité de l'eau, à l'insalubrité des installations sanitaires et au manque d'hygiène (exposition à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) insalubres)

Outils permettant de surveiller les résultats en matière de biodiversité

Couverture terrestre dynamique mondiale Copernicus

Suivi de la dynamique de l'utilisation des sols et de ses impacts sur les habitats et la biodiversité.

Lien : https://land.copernicus.eu/en/products/global-dynamic-land-cover?tab=applications__use_cases

Indice de santé des eaux douces

Évalue la santé des écosystèmes et l'efficacité de la gouvernance dans les systèmes d'eau douce.

Lien : <https://www.freshwaterhealthindex.org>

Infrastructure mondiale d'information sur la biodiversité (GBIF)

Fournit des données et des outils permettant de surveiller les tendances en matière de biodiversité dans les écosystèmes terrestres et aquatiques.

Lien : <https://www.gbif.org>

Outil intégré d'évaluation de la biodiversité (IBAT)

Un outil d'aide à la décision permettant de comprendre les risques et les opportunités liés à la biodiversité associés à l'utilisation des terres et à la gestion de l'eau douce, et de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs internationaux tels que le KM-GBF et les ODD.

Lien : <https://www.ibat-alliance.org>

Indicateur de réduction des menaces et de restauration des espèces (STAR) de l'UICN

Évalue l'impact des pratiques d'utilisation des terres sur le rétablissement des espèces et la restauration de la biodiversité.

Lien : <https://iucn.org/resources/conservation-tool/species-threat-abatement-and-restoration-star-metric>

Indice Planète vivante (IPV) du WWF

Suivi de l'état de la biodiversité mondiale basé sur les tendances démographiques des espèces vertébrées vivant dans des habitats terrestres, d'eau douce et marins, utile pour évaluer l'impact des changements de gouvernance.

Lien : <https://www.livingplanetindex.org>

Outils permettant de surveiller les effets climatiques

Système mondial d'alerte aux inondations de l'UE (GloFAS)

Fournit des prévisions mondiales sur les inondations, des données sur le débit des cours d'eau et des informations sur les précipitations afin de surveiller les changements hydrologiques dans les zones humides, ce qui facilite l'évaluation des impacts du changement climatique.

Lien : <https://global-flood.emergency.copernicus.eu/>

Plateforme MRV pour la boîte à outils agricole

La plateforme MRV pour l'agriculture fournit des outils, des approches et des études de cas pour la MRV des émissions de GES et des mesures d'atténuation dans le secteur agricole.

Lien : <https://www.agmrv.org/knowledge-portal/resources/>

Planète Surveillance forestière à l'échelle des arbres pour l'action climatique

Données mondiales sur le carbone forestier qui capturent les changements forestiers à l'échelle quasi arboricole à l'échelle mondiale, fournissant des mises à jour trimestrielles sur le carbone forestier aérien avec une résolution de 3 mètres.

Lien :

https://learn.planet.com/forest-carbon-prerelease?_gl=1u005c*6a3vtuu005c*_gcl_auu005c*ODU3NzU1OTUyLjE2OTI2ODcxMDg.

Coûts de mise en œuvre

Voici quelques exemples de coûts liés à la mise en œuvre d'un projet :

- La mise en œuvre du [projet de gestion durable des paysages de la Banque mondiale à Madagascar](#) a coûté environ 107 millions de dollars américains sur une période de sept ans. Le programme vise à établir une approche intégrée et multipartite de la gestion des ressources naturelles.
- Dans le cadre du [Programme de gestion durable des paysages \(SLMP\)](#) de la Banque mondiale en [Indonésie](#), environ 22 millions de dollars américains ont été alloués au Programme d'investissement forestier indonésien, environ 6 millions de dollars américains ont été alloués au Mécanisme de subvention dédié aux peuples autochtones et aux communautés locales, et environ 14 millions de dollars américains ont été alloués au programme de foresterie sociale.

Intervention dans la pratique

Parmi les exemples notables de mesures visant à renforcer la gouvernance de l'utilisation des terres et de l'eau douce, on peut citer :

- [Défi pour l'eau douce](#): Porté par les pays du Sud, le Défi pour l'eau douce est la plus grande initiative mondiale jamais lancée en faveur de la restauration des rivières et des zones humides. Il vise à restaurer 300 000 km de rivières dégradées et 350 millions d'hectares de zones humides dégradées d'ici 2030, ainsi qu'à protéger les écosystèmes d'eau douce intacts. Les pays doivent fixer des objectifs nationaux et les donateurs et bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux doivent engager des ressources – provenant non seulement des fonds « environnementaux », mais aussi des fonds destinés à l'adaptation au changement climatique, à la réduction des risques de catastrophe, à la sécurité de l'eau, etc. – pour les aider à atteindre ces objectifs ambitieux. Cette initiative montre comment une combinaison de mesures politiques et de gouvernance (par exemple, une meilleure coordination, une collaboration multipartite, la collecte/le suivi de données, une gouvernance polycentrique et un engagement en faveur des objectifs climatiques) peut être utilisée pour concevoir des politiques et des programmes qui traitent des questions de gouvernance des terres et de l'eau.
- Les exemples suivants illustrent comment des interventions ciblées dans [la gouvernance de l'eau douce](#) peuvent s'aligner sur les objectifs en matière de biodiversité tout en répondant aux défis

environnementaux locaux.

- Colombie : Grâce au projet « Generation Restoration Cities » du PNUE, Barranquilla restaure le ruisseau Leon, pollué, avec la participation de la communauté. Cette initiative améliore non seulement la qualité de l'eau, mais aussi la biodiversité urbaine en redonnant vie aux habitats naturels le long du ruisseau.
- Thaïlande : Les communautés autochtones P'ganyaw (Karen) ont créé plus de 50 « réserves fluviales interdites à la pêche » le long de la rivière Mae Ngao. Ces zones interdisent les activités extractives afin de stimuler les stocks de poissons et servent de modèle pour prévenir la perte de biodiversité grâce à une gouvernance communautaire de l'eau douce.
- Bangladesh : La ville de Sirajganj met en place un corridor vert autour de son fleuve afin de renforcer la biodiversité et d'améliorer la gestion de l'eau. Cette initiative associe développement urbain et restauration écologique, au bénéfice tant des populations que de la nature.
- Somalie : Dans ce pays sujet à la sécheresse, le PNUE et l'Union européenne aident les communautés à creuser des puits, à réhabiliter les puits d'irrigation et à mettre en place des systèmes d'irrigation goutte à goutte. Cette approche permet de préserver les ressources en eau tout en soutenant l'agriculture et la biodiversité dans les régions arides.

Références

1. Andre, R. de A. (n.d.). Indonésie - Programme de gestion durable des paysages [Texte/HTML]. *Banque mondiale*. Consulté le 26 février 2026, à l'adresse <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/496171623092140593>
2. Arthington, A. H. (2021). Les grands défis à relever pour soutenir le plan de rétablissement d'urgence de la biodiversité en eau douce. *Frontiers in Environmental Science*, 9. Consulté le 14 janvier 2025, à l'adresse <https://www.frontiersin.org/journals/environmental-science/articles/10.3389/fenvs.2021.664313/full>.
3. Brander, L. M., de Groot, R., Schägner, J. P., Guisado-Goñi, V., van 't Hoff, V., Solomonides, S., et al. (2024). Valeurs économiques des services écosystémiques : synthèse mondiale et perspectives d'avenir. *Ecosystem Services*, 66, 101606.
4. CBD. (n.d.). Objectifs pour 2030 (avec notes d'orientation). Consulté le 10 décembre 2024, sur <https://www.cbd.int/gbf/targets>.
5. CGIAR. (2024). *Rapport sur le programme d'actions prioritaires pour 2024 - Agriculture*.
6. Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) (2024). Recommandations politiques du CSA sur la réduction des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (premier projet). Disponible à l'adresse <https://www.fao.org/cfs/workingspace/workstreams/inequalities-workstream/en/>
7. Damania, R., Balseca, E., de Fontaubert, Charlotte, Gill, Joshua, Kim, Kichan, Rentschler, Jun, et al. (2023). *Développement de la détoxification : réorientation des subventions nuisibles à l'environnement*. Consulté le 25 février 2026, sur <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/4217c71d-6cbc-46b6-942c-3e4651900d29>
8. Fader, M., Cranmer, C., Lawford, R., & Engel-Cox, J. (2018). Vers une compréhension des synergies et des compromis entre les objectifs SDG liés à l'eau, à l'énergie et à l'alimentation. *Frontiers in Environmental Science*, 6. Consulté le 15 janvier 2025, sur <https://www.frontiersin.org/journals/environmental-science/articles/10.3389/fenvs.2018.00112/full>.

9. Agriculture familiale et gouvernance foncière : vers une approche centrée sur les personnes. (2024) *Coalition internationale pour l'accès à la terre*. Extrait de https://learn.landcoalition.org/en/resources/family_farming_and_land_governance_towards_a_people-centred_approach/.
10. FAO (2021). Assurer la pérennité des systèmes agricoles : des économies circulaires dans le domaine de l'assainissement pour des systèmes alimentaires plus résilients et durables. Extrait de <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/feaa4ee5-a5c2-4462-b5c4-43c85b51b0f8/content>.
11. FAO. (2019). *La gouvernance des terres et de l'eau pour atteindre les ODD dans les systèmes fragiles*. Extrait de <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/b13df363-c9c0-4628-b0d1-651891cacdb9/content> ; Comment la gestion des terres et de l'eau peut contribuer à accélérer les progrès vers la réalisation de l'ODD 15. (s.d.). *SDG Knowledge Hub*. Consulté le 14 avril 2025, sur <https://sdg.iisd.org/commentary/guest-articles/how-land-and-water-management-can-help-accelerate-progress-towards-sdg-15/>.
12. FAO. (n.d.-a). Évaluation, outils, indicateurs et suivi. *Terres et eaux*. Consulté le 20 février 2024, à l'adresse <https://www.fao.org/land-water/land/land-assessment/assessment-and-monitoring-impacts/en/>
13. FAO. (n.d.-b). Évaluation des terres et impacts. *Terres et eau*. Consulté le 20 février 2024, à l'adresse <https://www.fao.org/land-water/land/land-assessment/en/>
14. FAO. (n.d.-c). Planification des ressources foncières. *Land & Water*. Consulté le 20 février 2024, à l'adresse <https://www.fao.org/land-water/land/land-governance/land-resources-planning/en/>
15. FAO. (n.d.-d). Boîte à outils pour la planification des ressources foncières. *Terre et eau*. Consulté le 20 février 2024, à l'adresse <https://www.fao.org/land-water/land/land-governance/land-resources-planning-toolbox/en/>
16. FAO. (n.d.-e). Pratiques de GAD. *Terre et eau*. Consulté le 20 février 2024, à l'adresse <https://www.fao.org/land-water/land/sustainable-land-management/slm-practices/en/>
17. FAO. (n.d.-f). Gestion durable des terres. *Terres et eau*. Consulté le 20 février 2024, à l'adresse <https://www.fao.org/land-water/land/sustainable-land-management/en/>
18. FAO. (n.d.-g). Collecte et stockage de l'eau. *Terre et eau*. Consulté le 20 février 2024, à l'adresse <https://www.fao.org/land-water/water/water-management/water-storage/es/>
19. FEBA. (2025). Objectifs 8 et 11 du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité - FEBA. Consulté le 15 janvier 2025, à l'adresse <https://friendsofeba.com/working-group/targets-8-11-of-the-kunming-montreal-global-biodiversity-framework/>.
20. Forest Trends, The Katoomba Group et PNUE. (2008). *Paiements pour les services écosystémiques : pour commencer - Introduction*. Extrait de https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/9150/payment_ecosystem.pdf
21. Garrick, D., Iseman, T., Gilson, G., Brozovic, N., O'Donnell, E., Matthews, N., et al. (2020). Solutions évolutives à la pénurie d'eau douce : faire progresser les théories du changement pour encourager une utilisation durable de l'eau. *Water Security*, 9, 100055
22. Global Resilience Partnership. (2021). *La gouvernance de l'eau pour des systèmes alimentaires résilients face aux changements climatiques futurs*. Extrait de https://www.globalresiliencepartnership.org/wp-content/uploads/2021/09/resilientfood_statement_final.pdf
23. Global Water Partnership. (2014). *Coordonner la gouvernance des terres et de l'eau - Un élément essentiel pour atteindre la sécurité alimentaire*. Consulté le 25 février 2026, sur https://www.gwp.org/globalassets/global/toolbox/publications/perspective-papers/07_perspectives_aper_land_water_governance.pdf
24. Comment des systèmes fonciers plus solides peuvent stimuler la croissance économique et

- l'emploi. (n.d.). *Blogs de la Banque mondiale*. Consulté le 26 février 2026, sur <https://blogs.worldbank.org/en/voices/how-stronger-land-systems-can-spur-economic-growth-and-jobs>
25. HLPE (2023). *Réduire les inégalités pour la sécurité alimentaire et la nutrition*. Rome, CFS HLPE-FSN. Disponible à l'adresse <https://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/insights/news-insights/news-detail/reducing-inequalities-for-food-security-and-nutrition/en>
 26. IIED. (2023). *Gouvernance des systèmes alimentaires et agenda environnemental*. Extrait de <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/2023-09/21616IIED.pdf>
 27. IPES-Food (2024). Land Squeeze: What is driving unprecedented pressures on farmland and what can be done to achieve equitable access to land? Extrait de <https://ipes-food.org/report/land-squeeze/>.
 28. IWMI. (13 juin 2018). Associations d'utilisateurs d'eau. *Institut international de gestion de l'eau (IWMI)*. Consulté le 20 février 2024, à l'adresse <https://www.iwmi.cgiar.org/blogs/water-user-associations/>
 29. Köppen, S. (2024). Mise en œuvre de l'objectif 16 du GBF : lutter contre les impacts de la consommation alimentaire sur la biodiversité | BFN. Consulté le 26 septembre 2024, sur <https://www.bfn.de/en/publications/policy-brief/implementing-gbf-target-16-addressing-biodiversity-impacts-food>.
 30. La plus grande initiative de restauration des rivières et des zones humides de l'histoire lancée lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau. (23 mars 2023). *UN Environment*. Consulté le 20 février 2024, sur <https://www.unep.org/news-and-stories/press-release/largest-river-and-wetland-restoration-initiative-history-launched-un>
 31. OCDE. (2015). *Cadre d'indicateurs de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau*. Extrait de <https://www.oecd.org/regional/OECD-Water-Governance-Indicator-Framework.pdf>
 32. OCDE. (s.d.). Principes de l'OCDE relatifs à la gouvernance de l'eau. Consulté le 20 février 2024, à l'adresse <https://www.oecd.org/governance/oecd-principles-on-water-governance.htm>
 33. HCDH | Évaluations de l'impact environnemental, évaluations stratégiques de l'impact environnemental et droit à un environnement propre, sain et durable. (n.d.). *HCDH*. Consulté le 26 février 2026, à l'adresse <https://www.ohchr.org/en/calls-for-input/2025/environmental-impact-assessments-strategic-environmental-impact-assessments>
 34. Roue persane | SSWM - Trouvez des outils pour un assainissement et une gestion de l'eau durables ! (n.d.). Consulté le 25 février 2026, sur <https://sswm.info/es/node/10036>
 35. Porras, I. T., & Asquith, N. (2018). *Écosystèmes, réduction de la pauvreté et transferts conditionnels*. Consulté le 20 février 2024, sur <https://www.iied.org/16639iied>
 36. Restaurer la nature pour améliorer la gestion et la rétention de l'eau - Environnement. (n.d.). Consulté le 26 février 2026, sur https://environment.ec.europa.eu/news/restoring-nature-enhance-water-management-and-retention-2024-12-04_en
 37. Rights and Resources Initiative et Environmental Law Institute. (2020). *Whose Water? A Comparative Analysis of National Laws and Regulations Recognizing Indigenous Peoples', Afro-descendants', and Local Communities' Water Tenure* (À qui appartient l'eau ? Analyse comparative des lois et réglementations nationales reconnaissant les droits fonciers sur l'eau des peuples autochtones, des personnes d'ascendance africaine et des communautés locales). Extrait de 2. <https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2020/02/WhoseWater.pdf>
 38. Selvaraj, T., Devadas, P., Perumal, J. L., Zabaniotou, A., & Ganesapillai, M. (2022). Une revue exhaustive du potentiel des puits à marches en tant que structures durables de gestion de l'eau. *Water*, 14(17), 2665.

39. Skinner, J. (n.d.). Watered Down? A review of social and environmental safeguards for large dam projects. Consulté le 26 février 2026, à l'adresse <https://www.iied.org/17517iiied>
40. Sustainability Idea Labs. (n.d.). Persian Wheel. Extrait de https://www.sustainabilityidealabs.org/innovation-stories/water/persian_wheel.php
41. Projet de gestion durable du paysage – P154698 [Texte/HTML]. (n.d.). Banque mondiale. Consulté le 20 février 2024, à l'adresse <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P154698>
42. PNUÉ. (2024). Voici comment la protection des écosystèmes d'eau douce peut aider les pays à atteindre leurs objectifs en matière de biodiversité | PNUÉ - Programme des Nations Unies pour l'environnement. Consulté le 14 janvier 2025, à l'adresse <https://www.unep.org/news-and-stories/story/heres-how-protecting-freshwater-ecosystems-can-help-countries-meet-their>.
43. Programme des Nations Unies pour l'environnement et Panel international des ressources. (2016). *Systèmes alimentaires et ressources naturelles*. Consulté le 20 février 2024, à l'adresse <https://wedocs.unep.org/xmlui/handle/20.500.11822/7592>
44. L'eau, élément clé pour des moyens de subsistance résilients dans les zones rurales. (2023) *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)*. Extrait de <https://www.giz.de/de/downloads/giz-2023-en-water-key-towards-resilient-livelihoods-in-rural-areas.pdf>.
45. Qu'est-ce que la gestion intégrée des ressources en eau ? (n.d.). PNUÉ. Consulté le 25 février 2026, à l'adresse <https://www.unep.org/explore-topics/disasters-conflicts/where-we-work/sudan/what-integrated-water-resources-management>
46. Wheeler, S. A., Nauges, C., & Grafton, R. Q. (2025). Tarification et marchés de l'eau : principes, pratiques et propositions. *Applied Economic Perspectives and Policy*, 47(2), 487-514.
47. Banque mondiale. (2021). *Projet de financement supplémentaire pour la gestion durable des paysages à Madagascar (P176449). Documents d'information combinés sur le projet / Fiche technique sur les mesures de sauvegarde intégrées (PID/ISDS)*. Consulté le 26 février 2026, à l'adresse <https://ewdata.rightsindevelopment.org/files/documents/49/WB-P176449.pdf>
48. WWF et UICN WCPA. (2023). *Guide pour une mise en œuvre inclusive, équitable et efficace de l'objectif 3*. Extrait de <https://iucn.org/sites/default/files/2023-09/30x30-target-framework.pdf>.
49. WWF et ZSL. (2024). *Rapport Planète vivante 2024*. Extrait de <https://www.wwf.org.uk/sites/default/files/2024-10/living-planet-report-2024.pdf>.
50. WWF. (2022). *Résoudre le grand casse-tête alimentaire : 20 leviers pour intensifier l'action nationale*. Extrait de https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/solving_the_great_food_puzzle_wwf_2022.pdf